

Image not found or type unknown



1 mois de delai entre pv audition et signature. Illégal ?

Par **dupuismaud**, le **22/02/2015** à **17:28**

bonjour

mon fils de 2 ans a été auditionné dans le cadre d'une enquête contre son pere pour des faits présumés de pédophilie. Or le gendarme qui a procédé à l'audition ne m a pas permis de signer le PV à l'issue de son entretien mais seulement... un mois plus tard. ceci est il conforme aux usages ? illégal ?

merci beaucoup